



Déclaration CPE SNES / SNUEP-FSU Groupe de travail du 16 Janvier 2017

Tous les points abordés lors de la CAPN du 13 Décembre restent d'actualité.

Parmi ceux-ci, nous revenons sur la création de 250 emplois de CPE au budget 2017. La répartition de ces 250 emplois dans les académies a été annoncée en CTM. Nous veillerons à ce que les moyens supplémentaires attribués se transforment en implantations de postes. Nous avons d'ores et déjà appelé nos collègues élus en CTA à la plus grande vigilance.

Les besoins existent partout : des collèges sans CPE, des collèges de plus de 500 élèves avec un seul poste de CPE, des lycées qui ont subi des suppressions de postes alors que leurs effectifs augmentaient, etc... Nos élus seront attentifs à ce que les moyens soient attribués dans le respect de critères objectifs. Trop de CPE ont aujourd'hui, nous le rappelons au risque de nous répéter, des effectifs d'élèves à suivre incompatibles avec l'exercice optimal de leurs missions. Ne pas être en mesure d'apporter à chaque élève le temps d'écoute nécessaire à son accompagnement est source de souffrance au travail pour de nombreux collègues. Pour certains, s'ajoutent aux conditions de travail difficiles des méthodes de management infantilisantes et contre-productives.

Nos collègues de la 29ème base ne sont pas épargnés. À Mayotte, des conditions d'exercice particulièrement difficiles épuisent nos collègues sans que le travail accompli soit toujours reconnu. En Polynésie, nous sommes alertés depuis plusieurs années par des collègues à qui on impose, à travers une note de service du Ministère polynésien de l'Éducation, des permanences de 22 jours ouverts à assurer pendant les vacances scolaires. Nous avons attiré l'attention de Madame la Directrice des Ressources Humaines sur cette note de service contraire aux textes qui imposent le respect des règles statutaires pour les personnels de l'État mis à disposition de la Polynésie.

Concernant les barèmes et l'application de la note de service du mouvement, notamment notre demande d'un groupe de travail national pour l'attribution des points « CIMM » et « priorité médicale », nous nous reportons à la déclaration qui sera faite par nos collègues enseignants mercredi prochain. L'octroi ou non de ces bonifications est lourd de conséquences et, malgré des éléments de cadrage précisés dans la note de service, les pratiques restent différentes d'une académie à l'autre.